



MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 avril 2022

N°2022-16

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DURANDO Stéphane donne procuration à LURENBAUM Sandrine

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal - Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**



Acte adressé au représentant de l'Etat le : 11/04/2022
Acte reçu par le représentant de l'Etat le : 13/04/2022
Acte publié, affiché le : 15/04/2022

ACTE EXECUTOIRE LE : 15/04/2022



MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 avril 2022

N°2022-17

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Convocation du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DURANDO Stéphane donne procuration à LURENBAUM Sandrine

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal - Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2021 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses réelles 1 776 307.33 €
- Recettes réelles 1 946 445.82 €

Résultat de l'exercice 2021 170 138.49 €
Excédent reporté 2020 486 279.94 €
dont 200 000 € affectés à l'investissement exercice 2021
Résultat de clôture 2021 : 456 418.43 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses réelles 441 558.67 €
- Recettes réelles 321 680.54 €
dont 200 000 € affectés du fonctionnement exercice 2021

Résultat de l'exercice 2021 -119 878.13 €
Excédent reporté 2020 539 009.87 €
Résultat de clôture 2021 : 419 131.74 €

Résultat de clôture 2021 net : Excédent de 875 550.17 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M André SIMONNEAU prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2021 présenté par le Maire.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au représentant de l'Etat le : 11/04/2022
Acte reçu par le représentant de l'Etat le : 31/04/2022
Acte publié, affiché le : 15/04/2022

ACTE EXECUTOIRE LE 11/04/2022





MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 avril 2022

N°2022-20

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DURANDO Stéphane donne procuration à LURENBAUM Sandrine

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote du Budget Primitif Communal 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2022 de la commune :

- Dépenses de Fonctionnement :2 201 309.43 €
- Recettes de Fonctionnement :2 201 309.43 €

- Dépenses d'Investissement :1 042 263.74 €
- Recettes d'Investissement :1 042 263.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2022.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**



Acte adressé au représentant de l'Etat le : 11/04/2022

Acte reçu par le représentant de l'Etat le : 13/04/2022

Acte publié, affiché le : 15/04/2022

ACTE EXECUTOIRE LE 15/04/2022